



CAPD du JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Monsieur le directeur Académique,

Par cette motion intersyndicale, les syndicats SNUipp-FSU, SE-UNSA et Snudi-FO du Gard tiennent à exprimer leur attachement au principe d'une fonction publique de carrière inscrit dans le statut général de la fonction publique d'Etat.

Toutes nos organisations syndicales se sont opposées à la loi du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique synonyme d'une attaque sans précédent du paritarisme et du dialogue social. Sa déclinaison pour l'Education Nationale présentée aux CTM du 5 novembre puis une nouvelle fois hier, mercredi 13, signe la fin du contrôle des CAPD, la fin de l'égalité de traitement des enseignants·es au cours de leur carrière, la fin de la transparence sur les modalités de gestion et de mobilité.

Multiplication des postes à profil, mouvement uniformisé nationalement puis académiquement au mépris des spécificités des départements, affectation par vœux larges, gestion des couplages TD... nous avons bien constaté dans le Gard la première déclinaison de ces « lignes directrices de gestion mobilité ». Ces fameuses « lignes » qui ont pour perspective un recours aux contractuels auquel nous sommes également opposés.

M. le Directeur Académique, représentant de M. le ministre dans ce département, nos organisations syndicales départementales réaffirment solennellement leur profond attachement au statut de la fonction publique d'Etat, elles restent déterminés quelles qu'en soient les formes à informer, accompagner et défendre les droits des personnels dans la transparence et l'équité.